

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT **2023**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS**

**MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET  
D'ORIENTATION DE TALMONT SAINT HILAIRE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

412, avenue Notre-Dame  
**TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée)**

**MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET  
D'ORIENTATION DE TALMONT SAINT HILAIRE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
412, avenue Notre-Dame  
**TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée)**

**Exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Maison Familiale Rurale  
d'Education et d'Orientation  
de Talmont-Saint Hilaire

Exercice clos le 31 août 2023

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

## Aux membres de l'Association de la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Talmont Saint Hilaire,

### I. OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association le **MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE TALMONT-SAINT-HILAIRE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

---

#### GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique  
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €  
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01  
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA : FR 24 786 443 994

NIORT - FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - PARIS - TOURS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « subventions d'équipement » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et aux subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application.

#### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

#### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Maison Familiale Rurale  
d'Education et d'Orientation  
de Talmont-Saint Hilaire

Exercice clos le 31 août 2023

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon  
le 11 janvier 2024  
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU  
CHRISTOPHE POISSONNET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Maison Familiale Rurale  
d'Education et d'Orientation  
de Talmont-Saint Hilaire

Exercice clos le 31 août 2023

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

## COMPTES ANNUELS

---



Rubriques	Montant N	Montant N-1
Achats de marchandises	78 452	67 022
Variation de stocks	4 030	384
Autres achats et charges externes	355 063	308 366
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 254	10 620
Salaires et traitements	406 193	385 216
Charges sociales	128 052	120 020
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	240 592	231 971
Dotations aux provisions	4 145	
Report en fonds dédiés		
Autres charges	134	3 933
<b>Total (I)</b>	<b>1 227 915</b>	<b>1 127 531</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	26 180	29 795
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total (II)</b>	<b>26 180</b>	<b>29 795</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 047	3 704
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		10 748
<b>Total (III)</b>	<b>32 047</b>	<b>14 452</b>
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)	186	152
<b>Total des charges (I+II+III)</b>	<b>1 286 327</b>	<b>1 171 930</b>
<b>Solde créditeur = Excédent</b>	<b>390 625</b>	<b>425 025</b>
<b>Total général</b>	<b>1 676 953</b>	<b>1 596 955</b>

Rubriques	Montant N	Montant N-1
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature	19 424	28 277
Prestations en nature	3 429	1 622
Bénévolat	3 986	1 200
<b>MONTANT TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>26 839</b>	<b>31 099</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	19 424	28 277
Prestations en nature	3 429	1 622
Personnel bénévole	3 986	1 200
<b>MONTANT TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>26 839</b>	<b>31 099</b>

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	2 332	2 332		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	635 535		635 535	635 535
Constructions	3 894 712	717 569	3 177 144	3 349 368
Installations techniques, mat. et outillage indus.	339 803	248 366	91 437	76 639
Autres immobilisations corporelles	1 364 244	1 062 097	302 147	328 121
Immobilisations corporelles en cours	80 797		80 797	17 624
Avances et acomptes	6 011		6 011	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	731		731	717
Prêts				
Autres immobilisations financières	229		229	229
<b>Total I</b>	<b>6 324 394</b>	<b>2 030 364</b>	<b>4 294 029</b>	<b>4 408 232</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Stock et en-cours	15 607		15 607	19 637
<b>Créances</b>				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clts., adhér., usagers et cpt. Rattachés	159 800		159 800	263 635
Autres créances	44 728		44 728	50 830
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>800 000</b>		<b>800 000</b>	
Instruments de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>	<b>1 114 888</b>		<b>1 114 888</b>	<b>1 489 858</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>25 282</b>		<b>25 282</b>	<b>31 999</b>
<b>Total II</b>	<b>2 160 304</b>		<b>2 160 304</b>	<b>1 855 959</b>
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>8 484 698</b>	<b>2 030 364</b>	<b>6 454 334</b>	<b>6 264 191</b>
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
<b>Engagements reçus</b>				
<b>Legs nets à réaliser :</b>				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

## BILAN PASSIF

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise statutaires</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
<b>Réserves statutaires ou contractuelles</b>		
<b>Réserves pour projet de l'entité</b>		
<b>Autres réserves</b>	685 025	260 000
Report à nouveau	1 261 478	1 261 478
Excédent ou déficit de l'exercice	390 625	425 025
Situation nette (sous total)	2 337 127	1 946 502
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 607 972	2 671 382
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>4 945 099</b>	<b>4 617 884</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	32 335	28 190
<b>Total III</b>	<b>32 335</b>	<b>28 190</b>
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 327 210	1 417 639
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 902	61 312
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	51 981	56 657
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 678	77 144
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	16 129	5 364
<b>Total IV</b>	<b>1 476 899</b>	<b>1 618 117</b>
<b>Ecart de conversion (passif) (V)</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 454 334</b>	<b>6 264 191</b>

## ANNEXE 1

Objet social de l'association

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Moyens mis en oeuvre

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Informations sur le compte de résultat

Immobilisations

Amortissements

Provisions

Etat des échéances

Fonds de Roulement

## ANNEXE

**Total du bilan avant répartition :** 6 454 334 €      **Résultat :** 390 625 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

### 1 - OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale :

MFR TALMONT ST HILAIRE

est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901 .Sa durée est illimitée.

Son siège social est établi :

Bourgenay 412 avenue Notre Dame 85440 TALMONT ST HILAIRE

L'association a pour but

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant,
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale,
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial,

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue,

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement... dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association,

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints,
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison.

## 2 - NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR de Talmont Saint Hilaire dispense des formations en alternance dans le domaine des métiers du bois.

Les examens préparés sont :

- CAP menuisier fabricant
- CAP menuisier installateur
- CAP charpentier
- BP menuisier
- Titre technicien d'étude en menuiserie

En 2021/2022, 134 jeunes en apprentissage ont suivi des formations à la MFR.

## 3 - MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'établissement MFR de Talmont Saint Hilaire s'étale sur une surface de 3 816 m<sup>2</sup> de bâtiment. 1 018 m<sup>2</sup> sont utilisés, par les moniteurs, en salle de cours et ateliers.

La MFR de Talmont Saint Hilaire a employé en 2022/2023 18 personnes représentant 12.31 ETP. Le personnel pédagogique représente 6.99 personnes en ETP.

En 2022/2023, les principaux financements ont été assurés par;

- les OPCO pour 74 %
- les Familles pour 16 %
- des Locations pour 9 % (Colonies pour une grosse part)
- des Organismes de formations Adultes pour 1 %

## 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règlements de ANC 2014-03. et 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue,

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provision retraite : Elle est calculée selon plusieurs paramètres :

1. L'âge de départ théorique : 62 ans

2. Taux d'actualisation : 3.6 %

3. La moyenne des salaires des 12 derniers mois

4. Taux moyen de charges sociales 32,62 %

5. Un taux de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise à 62 ans

6. Le nombre de mois dus par l'employeur en fonction de l'ancienneté (selon la convention collective) :

- Inférieur à 10 ans : 0 mois
- 10 à 15 ans : 0.5 mois
- 15 à 20 ans : 1 mois
- 20 à 30 ans : 1.5 mois
- + 30 ans : 2 mois

## 5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Engagements donnés :

Hypothèque de 700 000 € sur l'ensemble des bâtiments

### Dettes garanties

Néant

### Autres

Néant

### Honoraires

3456 €

**ANNEXE****6 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

Actif immobilisé : cf tableau joint

Etat des créances : cf tableau joint

Montant des stocks : **15 607**

Etat des provisions clients : cf tableau joint

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : **24 204**

- Facturation OPCO	1 489
- Aide permis	500
- Remboursement formation du personnel	3 887
- Intérêts courus sur placements (DAT, Epargne)	18 328

Charges constatées d'avance : **25 282**

- Charges d'exploitation :	25 282
----------------------------	--------

**7 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Subventions d'équipement**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en #131 et une quote-part est reprise en résultat tous les ans parallèlement à l'amortissement des biens financés, conformément au règlement ANC 2018-06 (traitement identique au cours des exercices précédents.

Etat des dettes : cf tableau joint

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : **26 219**

- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	274
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 098
- Dettes sociales	0
- Dettes fiscales	4 847

Produits constatés d'avance : **16 129,00**

- Facturation OPCO	16 129
--------------------	--------

## ANNEXE

### 8 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Concours publics et subventions d'exploitation :

- CCCA BTP (PASS Jeunes) 8 000 €

#### Contributions financières :

- FD MFR 85 : 11 063 €

#### Contributions volontaires en nature :

La MFR a comptabilisé 26 869 € en contributions volontaires en nature répartie ainsi :

- 19 427 € de dons en nature (bois)
- 3 986 € correspondant à 346 heures de bénévolat effectuées à 11,52 €/h
- 3 429 € correspondant à 7 143 kms effectués par les bénévoles à 0,48 €/kms

## IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

## Etat des immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	4 389		2 057	2 332
Terrains	635 535			635 535
Constructions sur sol propre	3 894 712			3 894 712
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	313 112	44 724	18 033	339 803
Installations générales, agencements et divers	1 182 068	14 134	18 301	1 177 901
Matériel de transport	29 467			29 467
Matériel de bureau, informatique et mobilier	141 649	6 964	19 311	129 302
Emballages récupérables et divers	27 541	2 802	2 769	27 574
Immobilisations corporelles en cours	17 624	63 173		80 797
Avances et acomptes		6 011		6 011
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>6 241 708</b>	<b>137 807</b>	<b>58 414</b>	<b>6 321 102</b>
Participations				
Autres titres immobilisés	717	14		731
Prêts et autres immobilisations financières	229			229
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>946</b>	<b>14</b>		<b>960</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 247 044</b>	<b>137 821</b>	<b>60 471</b>	<b>6 324 394</b>

## Etat des amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	4 389		2 057	2 332
Terrains				
Constructions sur sol propre	545 345	172 193	(31)	717 569
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	236 473	22 636		248 366
Installations générales, agencements et divers	931 270	23 853		943 525
Matériel de transport	17 982	(10 100)		21 835
Mat de bureau et informatique, mobilier	80 407	11 477		74 170
Emballages récupérables et divers	22 946	2 390		22 567
<b>Total des amortissements sur immobilisations corporelles</b>	<b>1 834 422</b>	<b>222 448</b>	<b>28 839</b>	<b>2 028 032</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 838 812</b>	<b>222 448</b>	<b>30 896</b>	<b>2 030 364</b>

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

### Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>				

### Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	17 442	6 965	2 820	21 587
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	10 748			10 748
<b>TOTAL</b>	<b>28 190</b>	<b>6 965</b>	<b>2 820</b>	<b>32 335</b>

### Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>28 190</b>	<b>6 965</b>	<b>2 820</b>	<b>32 335</b>

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances			
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	960		960
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>960</b>		<b>960</b>
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	159 800	159 800	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	180	180	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	500	500	
Etat – Divers			
Groupes et associés	7 365	7 365	
Débiteurs divers	36 683	36 683	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>204 528</b>	<b>204 528</b>	
Charges constatées d'avance	25 282	25 282	
<b>TOTAL</b>	<b>250 770</b>	<b>229 810</b>	<b>960</b>

Etat des dettes			
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Après des organismes de crédit :			
- à 1 an maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	1 327 210	92 542	388 482
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	60 902	60 902	
Personnel et comptes rattachés	25 392	25 392	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 406	21 406	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	5 183	5 183	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupes et associés	10 578	10 578	
Autres dettes	10 100	10 100	
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie			
Produits constatés d'avance	16 129	16 129	
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 899</b>	<b>242 231</b>	<b>388 482</b>
			<b>846 186</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	Autres mouvements	A LA CLÔTURE
Fonds propres sans droits de reprise						
Fonds propres avec droits de reprise						-
Ecart de réévaluation						-
Réserves	260 000	425 025				685 025
Autres réserves						-
Report à nouveau	1 261 478	-				1 261 478
Excédent ou déficit de l'exercice	425 025	- 425 025			390 625	390 625
<b>Situation nette</b>	<b>1 946 502</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>390 625</b>	<b>2 337 127</b>
Fonds propres consommables						
Subventions investissement	2 671 382		6 513	134 328	64 405	2 607 972
Provisions réglementées						-
<b>TOTAL</b>	<b>4 617 884</b>	<b>-</b>	<b>6 513</b>	<b>134 328</b>	<b>455 030</b>	<b>4 945 099</b>



**GROUPE Y - BOISSEAU**

52 rue Jacques-Yves-Cousteau  
BP 409  
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01